

Ligue régionale de natation

Comité directeur du vendredi 21 janvier 2022

La réunion a lieu en visioconférence

Ordre du jour :

- examen de la proposition de répartition des organisateurs de compétitions
- examen des propositions des ETR relatives aux actions d'animation et de regroupements

PRÉSENT.E.S

Julie ABEL, Flore ATTYASSE, Frédéric ARNAUD, Mahdia BENHAMLA, Pierre DEBAST, Dominique DERVILLIER, Guilène FAUBOURG (à partir de 19h20) Henri FONTAINE (le président), Thierry GOUPIL, Samuel IDMONT

EXCUSÉ.E.S

Marc BERTSCH

INVITÉ

Franck SCHOTT (CTS)

Le président ouvre la séance à 18h13

Mahdia Benhamla propose que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- attribution de récompenses aux nageuses et nageurs de natation artistique ayant réalisé des podiums aux France (point demandé par Guilène Faubourg)
- déterminer quels membres du CD recevront en audition MM. Laurent Bordier et Antoine Le Goff concernant l'incident Extranat lors des interclubs
- application du pass vaccinal

La proposition d'ajout de ces trois points au l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

I - Examen de la proposition de répartition des organisateurs de compétitions

La proposition présentée par le CTS est adoptée à l'unanimité

Le calendrier complet de la saison est envoyé à tous les clubs (**annexe 1**)

II - Examen des propositions des ETR relatives aux actions d'animation et de regroupements

En préambule, le CTS indique qu'il sera nécessaire de renseigner les comptes-rendus des actions subventionnées qui ont été menées la saison précédente.

Il ajoute qu'il faudra procéder à une répartition entre les clubs des aides attribuées par la Région dans le cadre des déplacements aux différents championnats de France 2019 et 2020 (**voir annexe 3**)

Ces deux points sont adoptés à l'unanimité.

Leur réalisation est confiée aux trésorier et trésorier adjoint en lien avec le CTS.

Le CTS présente le tableau des actions (**annexe 2**). Le montant des actions et regroupements menés en direction des Avenirs et des Jeunes avoisine les 9.000 euros (**voir détail en annexe 2**)

Cette enveloppe est financée à hauteur de 5.000 euros par la Région (axe : développement et formation) et de 4.000 euros par l'ANS (Agence nationale du sport - axe stages sportifs et formation des cadres). Cette enveloppe devra être consommée avant le 31 août 2022.

La répartition des actions et leur financement sont votés à l'unanimité par le CD sous réserve de vérification et de validation définitive par le trésorier et le trésorier adjoint.

III - Attribution de récompenses aux nageuses et nageurs de natation artistique ayant réalisé des podiums aux France

Lors du Meeting de l'océan Indien qui a eu lieu au Port, une récompense de 75 euros a été remise à chaque nageuse / nageur de natation course ayant réalisé un ou plusieurs podium aux France

Le CD décide à l'unanimité de récompenser à l'identique chaque nageuse / nageur de natation artistique ayant réalisé un ou plusieurs podium aux France.

Ces médaillé.e.s sont au nombre de quatre. Il s'agit de :

- Ambre Collet : médaille d'or en duo mixte
- Esteban Collet : médaille d'argent en solo libre et médaille de bronze aux figures imposées
- Axel Barranco : médaille d'or duo mixte technique
- Lucie Holsteing : médaille d'or duo mixte technique

La réalisation de cette décision est confiée aux trésorier et trésorier adjoint en lien avec Flore Attyasse, représentante de la natation artistique au sein du CD, et de Caroline Naria, responsable administrative et financière (RAF) de la ligue.

Par ailleurs, une récompense de 75 euros sera remise à Alexandre Ferrère (CNSJ) pour ces podiums aux France (ce nageur était absent lors de la remise de récompenses au Meeting).

IV - Déterminer quels membres du CD recevront en audition MM. Laurent Bordier et Antoine Le Goff concernant l'incident Extranat lors des interclubs

Compte-tenu de la situation et des restrictions sanitaires, le CTS demande que l'audition ait lieu en visioconférence et non en présentiel comme prévu initialement (**voir convocation en annexe 4**)

La proposition est adoptée à l'unanimité

Mahdia Benhamla, Pierre Debast, Dominique Dervillier et le CTS précisent que l'objet de cette convocation est d'entendre les explications de MM. Laurent Bordier et Antoine Le Goff concernant l'incident.

V - Application du pass vaccinal

Le CTS précise de la DRAJES transmettra très prochainement les consignes et mesures à suivre à la suite de l'application du pass vaccinal.

En se basant sur ces consignes et sur celle de la FFN, le CTS élaborera une proposition d'adaptation du protocole sanitaire de la Ligue.

Guilène Faubourg rejoint la visioconférence à 19h20

Elle effectue un bref compte-rendu du Conseil des Territoires tenu en visioconférence par la fédération le mercredi 19 janvier.

Elle indique que la FFN travaille à l'élaboration d'un nouveau protocole sanitaire.

Par ailleurs, la Fédération envisage une augmentation des licences comprises entre 2 et 5 euros. Le reversement par les clubs de 50 centimes par licencié est aussi envisagé. Les fonds ainsi collectés serviront à financer la réforme d'Extranat. Cette réforme s'étalera sur 4 ans, mais le reversement de 50 centimes par licencié ne sera demandé qu'une seule fois aux clubs.

La FFN a décidé de reconduire la campagne de labellisation sur des bases identiques à celles de la saison précédentes. Au vue des critères et prérequis exigés, "l'attribution des labellisation continuera donc d'être compliquée pour La Réunion" commente Guilène Faubourg.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h55.

La secrétaire générale
Mahdia Benhamla



ANNEXES

Annexe 1

CALENDRIER SPORTIF NC 2022

janvier-2022		février-2022		mars-2022		avril-2022		mai-2022		juin-2022		juillet-2022		août-2022		septembre-2022		octobre-2022		novembre-2022		décembre-2022	
sa 1	fer 7/8	sa 1		sa 1		va 1		di 1	MQ	sa 1		va 1		sa 1		sa 1		sa 1		sa 1	roussant	sa 1	Chpt. France Elite 25 m
di 2		di 2		di 2		sa 2		li 2		di 2		sa 2		di 2		sa 2		di 2		sa 2		di 2	
lu 3		lu 3		lu 3		sa 3		di 3		sa 3		di 3		sa 3		di 3		sa 3		di 3		sa 3	
ma 4		ma 4		ma 4		sa 4		li 4		sa 4		di 4		sa 4		di 4		sa 4		di 4		sa 4	
me 5		me 5	Challenge Avenir	me 5	Challenge Avenir	me 5		sa 5		me 5	Challenge TC	me 5		sa 5		di 5		sa 5		di 5		sa 5	
je 6		je 6	Challenge TC	je 6		sa 6		li 6		je 6		sa 6		je 6		di 6		sa 6		di 6		sa 6	
ve 7		ve 7		ve 7		sa 7		li 7		ve 7		sa 7		ve 7		di 7		sa 7		di 7		sa 7	
sa 8		sa 8		sa 8		sa 8		li 8		sa 8		di 8		sa 8		di 8		sa 8		di 8		sa 8	
di 9		di 9		di 9		sa 9		li 9		di 9		sa 9		di 9		sa 9		di 9		sa 9		di 9	
lu 10		lu 10		lu 10		sa 10		li 10		lu 10		sa 10		lu 10		di 10		sa 10		di 10		sa 10	
ma 11		ma 11		ma 11		sa 11		li 11		ma 11		sa 11		ma 11		di 11		sa 11		di 11		sa 11	
me 12		me 12		me 12		sa 12		li 12		me 12		sa 12		me 12		di 12		sa 12		di 12		sa 12	
je 13		je 13	Challenge TC	je 13		sa 13		li 13		je 13		sa 13		je 13		di 13		sa 13		di 13		sa 13	
ve 14		ve 14		ve 14		sa 14		li 14		ve 14		sa 14		ve 14		di 14		sa 14		di 14		sa 14	
sa 15		sa 15		sa 15		sa 15		li 15		sa 15		di 15		sa 15		di 15		sa 15		di 15		sa 15	
di 16		di 16		di 16		sa 16		li 16		di 16		sa 16		di 16		sa 16		di 16		sa 16		di 16	
lu 17		lu 17		lu 17		sa 17		li 17		lu 17		sa 17		lu 17		di 17		sa 17		di 17		sa 17	
ma 18		ma 18		ma 18		sa 18		li 18		ma 18		sa 18		ma 18		di 18		sa 18		di 18		sa 18	
je 19		je 19		je 19		sa 19		li 19		je 19		sa 19		je 19		di 19		sa 19		di 19		sa 19	
ve 20		ve 20		ve 20		sa 20		li 20		ve 20		sa 20		ve 20		di 20		sa 20		di 20		sa 20	
sa 21		sa 21		sa 21		sa 21		li 21		sa 21		di 21		sa 21		di 21		sa 21		di 21		sa 21	
di 22		di 22		di 22		sa 22		li 22		di 22		sa 22		di 22		sa 22		di 22		sa 22		di 22	
lu 23		lu 23		lu 23		sa 23		li 23		lu 23		sa 23		lu 23		di 23		sa 23		di 23		sa 23	
ma 24		ma 24		ma 24		sa 24		li 24		ma 24		sa 24		ma 24		di 24		sa 24		di 24		sa 24	
me 25		me 25		me 25		sa 25		li 25		me 25		sa 25		me 25		di 25		sa 25		di 25		sa 25	
je 26		je 26	Chpt Réunion 25 m	je 26		sa 26		li 26		je 26		sa 26		je 26		di 26		sa 26		di 26		sa 26	
ve 27		ve 27		ve 27		sa 27		li 27		ve 27		sa 27		ve 27		di 27		sa 27		di 27		sa 27	
sa 28		sa 28		sa 28		sa 28		li 28		sa 28		di 28		sa 28		di 28		sa 28		di 28		sa 28	
di 29		di 29		di 29		sa 29		li 29		di 29		sa 29		di 29		sa 29		di 29		sa 29		di 29	
lu 30		lu 30		lu 30		sa 30		li 30		lu 30		sa 30		lu 30		di 30		sa 30		di 30		sa 30	
ma 31		ma 31		ma 31		sa 31		li 31		ma 31		sa 31		ma 31		di 31		sa 31		di 31		sa 31	

- Animation régionale 25 m
- Socle fédéral régional 25 m
- Socle fédéral régional 50 m
- Challenge Avenir 25m (par zone)
- Animation régionale Avenir 25m
- Animation régionale Avenir 50m

CALENDRIER SPORTIF NC 2022 - AVENIRS et JEUNES

janvier-2022		février-2022		mars-2022		avril-2022		mai-2022		juin-2022		juillet-2022		août-2022		septembre-2022		octobre-2022		novembre-2022		décembre-2022	
sa 1	fer 7/8	sa 1		sa 1		va 1		di 1	MQ	sa 1		va 1		sa 1		sa 1		sa 1		sa 1	roussant	sa 1	
di 2		di 2		di 2		sa 2		li 2		di 2		sa 2		di 2		sa 2		di 2		sa 2		di 2	
lu 3		lu 3		lu 3		sa 3		di 3		sa 3		di 3		sa 3		di 3		sa 3		di 3		sa 3	
ma 4		ma 4		ma 4		sa 4		li 4		ma 4		sa 4		ma 4		di 4		sa 4		di 4		sa 4	
me 5		me 5	Regroupement Avenir	me 5	Regroupement Avenir	me 5		sa 5		me 5	Animation	me 5		sa 5		di 5		sa 5		di 5		sa 5	
je 6		je 6	Challenge Avenir	je 6	Challenge Avenir	je 6		sa 6		je 6		sa 6		je 6		di 6		sa 6		di 6		sa 6	
ve 7		ve 7		ve 7		sa 7		li 7		ve 7		sa 7		ve 7		di 7		sa 7		di 7		sa 7	
sa 8		sa 8		sa 8		sa 8		li 8		sa 8		di 8		sa 8		di 8		sa 8		di 8		sa 8	
di 9		di 9		di 9		sa 9		li 9		di 9		sa 9		di 9		sa 9		di 9		sa 9		di 9	
lu 10		lu 10		lu 10		sa 10		li 10		lu 10		sa 10		lu 10		di 10		sa 10		di 10		sa 10	
ma 11		ma 11		ma 11		sa 11		li 11		ma 11		sa 11		ma 11		di 11		sa 11		di 11		sa 11	
me 12		me 12		me 12		sa 12		li 12		me 12		sa 12		me 12		di 12		sa 12		di 12		sa 12	
je 13		je 13	Animation	je 13		sa 13		li 13		je 13		sa 13		je 13		di 13		sa 13		di 13		sa 13	
ve 14		ve 14		ve 14		sa 14		li 14		ve 14		sa 14		ve 14		di 14		sa 14		di 14		sa 14	
sa 15		sa 15		sa 15		sa 15		li 15		sa 15		di 15		sa 15		di 15		sa 15		di 15		sa 15	
di 16		di 16		di 16		sa 16		li 16		di 16		sa 16		di 16		sa 16		di 16		sa 16		di 16	
lu 17		lu 17		lu 17		sa 17		li 17		lu 17		sa 17		lu 17		di 17		sa 17		di 17		sa 17	
ma 18		ma 18		ma 18		sa 18		li 18		ma 18		sa 18		ma 18		di 18		sa 18		di 18		sa 18	
je 19		je 19		je 19		sa 19		li 19		je 19		sa 19		je 19		di 19		sa 19		di 19		sa 19	
ve 20		ve 20		ve 20		sa 20		li 20		ve 20		sa 20		ve 20		di 20		sa 20		di 20		sa 20	
sa 21		sa 21		sa 21		sa 21		li 21		sa 21		di 21		sa 21		di 21		sa 21		di 21		sa 21	
di 22		di 22		di 22		sa 22		li 22		di 22		sa 22		di 22		sa 22		di 22		sa 22		di 22	
lu 23		lu 23		lu 23		sa 23		li 23		lu 23		sa 23		lu 23		di 23		sa 23		di 23		sa 23	
ma 24		ma 24		ma 24		sa 24		li 24		ma 24		sa 24		ma 24		di 24		sa 24		di 24		sa 24	
me 25		me 25		me 25		sa 25		li 25		me 25		sa 25		me 25		di 25		sa 25		di 25		sa 25	
je 26		je 26	Chpt Réunion 25 m	je 26		sa 26		li 26		je 26		sa 26		je 26		di 26		sa 26		di 26		sa 26	
ve 27		ve 27		ve 27		sa 27		li 27		ve 27		sa 27		ve 27		di 27		sa 27		di 27		sa 27	
sa 28		sa 28		sa 28		sa 28		li 28		sa 28		di 28		sa 28		di 28		sa 28		di 28		sa 28	
di 29		di 29		di 29		sa 29		li 29		di 29		sa 29		di 29		sa 29		di 29		sa 29		di 29	
lu 30		lu 30		lu 30		sa 30		li 30		lu 30		sa 30		lu 30		di 30		sa 30		di 30		sa 30	
ma 31		ma 31		ma 31		sa 31		li 31		ma 31		sa 31		ma 31		di 31		sa 31		di 31		sa 31	

- Animation régionale 25 m
- Socle fédéral régional 25 m
- Socle fédéral régional 50 m
- Challenge Avenir 25m (par zone)
- Animation régionale Avenir 25m
- Animation régionale Avenir 50m
- Stage, regroupement nageurs PSGS
- Regroupements Avenir-Jeunes

Annexe 2

Descriptif des actions et budgetation - AVERIS/JEUNES

Date	Intitulé de l'action	Programme	Coordination	Encadrement	Effectifs entraîneurs	Nombre	TOTAL	Location/achat	Restauration	Coût administration	Revers	TOTAL	Lieu		
19 mars 2022	Kuh-Lanta « entrainement »	*Sur une journée et ouvert à tous les filles 2011,2012,2013 et garçons 2010,2011,2012 en possession du passe compétition + licence compétition et aux entraîneurs de l'île. - échanges éducateurs - repas (pique nique) - animation - entrainement	1	/	Tous	Tous	150	450	/	250 €	/	700 €	DR Paul (CREPS + Piscine PSM)		
23 avril 2022	Régroupement Avertis-Jeunes	*Sur une journée, filles 2011,2012,2013 et garçons 2010,2011,2012, ouvert aux 6 meilleures Avertis filles et 6 meilleurs Avertis garçons classés sur 100 (il et 100 en possession du passe compétition + licence compétition et aux 6 meilleures jeunes filles et 6 meilleurs jeunes garçons classés sur 2000 et 1000 et aux entraîneurs de l'île (10 maximum). - échanges éducateurs - repas (pique nique) - animation - entrainement	1		10	24	35	/	600 €	250 €	/	850 €	Secteur nord-est à préciser		
30 et 1er mai 2022	Sélection Jeunes	*Sélection de 16 filles et 16 garçons en rapport avec la coupe des départements. - action à la pause méridienne du MQ (formation prise de relais + mise en pratique). - repas	1	2	/	32	35	/	600 €	/	/	600 €	Site du MQ		
14 mai 2022	Régroupement Avertis-Jeunes	*Sur une journée, filles 2011,2012,2013 et garçons 2010,2011,2012, ouvert aux 6 meilleures Avertis filles et 6 meilleurs Avertis garçons classés sur 100 et 6 meilleurs jeunes garçons classés sur 2000 et 1000 et aux entraîneurs de l'île (10 maximum). - échanges éducateurs - repas (pique nique) - animation - entrainement	1		10	24	35	/	600 €	250 €	/	850 €	Secteur sud-ouest à préciser		
12 juin 2022	Sélection Jeunes CPD	*Rager les 4 relais avec la sélection définitive de la coupe des départements. Placer les relais en début de réunion et en fin de réunion. - remise d'un déshon (pas d'objet + bonnet)	1	2	/	16	19	640 €	/	/	/	640 €	Site de la compétition du 12/06		
25-26 juin 2022	Sélection Avertis	*Sélection des 10 meilleures filles et 10 meilleurs garçons sur le classement de 3 épreuves au cumul des points de la finale Avertis l'île : Dabon et le 1000'	1	2	/	20	23	700 €	600 €	500 €	/	1800 €	Site de la compétition, Chys Réunion		
Dernier trimestre 2022	Régroupement Avertis-Jeunes	à définir	1		10	24	35	/	600 €	250 €	/	850 €	Secteur nord-est à préciser		
Dernier trimestre 2022	Régroupement Avertis-Jeunes	à définir	1		10	24	35	/	600 €	250 €	/	850 €	Secteur sud-ouest à préciser		
28 et 29 décembre 2022	Sélection Avertis	*Sélection des 10 meilleures filles et 10 meilleurs garçons sur le classement du nageur complet (2000', 1000' et 25' split)	1	2	/	20	23	700 €	600 €	500 €	/	1800 €	Site MCI		
TOTAL										2250 €		1000 €		1000 €	

Annexe 3

Calcul de répartition de l'enveloppe financière pour l'aide à la préparation des sportifs du PSQS

Le forfait 100% est basé sur le seuil des INMP niveau 1, 2, 3 et 4, soit 11-85% - J2=80%, J3=91%, J4=92% (cf règlement annuel FFN)

70 % du forfait sera versé en début de saison et le solde en fin de saison au vu d'une progression effective par rapport au niveau initial de l'IMP de chaque nageur (attendu autour d'au moins 1%)

	Forfait 100%	Forfait 95%	Forfait 90%	Forfait 85%	Forfait 80%	Forfait 75%	Forfait 70%	Forfait 65%	Forfait 60%	Forfait 55%	Forfait 50%	Forfait 45%	Forfait 40%	Forfait 35%	Forfait 30%	
Total nageur	3	9	2	1												13
	MAELLER	MONTROUGE	TSIA-KING-FUNG	PAUSE												
	LOUISE	BORDIER	FERRERE													
	ABEL THEBAULT	BENARD														
		GOUFIL														
		LARIVIERE														
		SIDELSKI														
		MASSOTTE														
		NADY														
		LEOCADIE														
Enveloppe	3 000 €															
	Forfait 100%	Forfait 95%	Forfait 90%	Forfait 85%	Forfait 80%	Forfait 75%	Forfait 70%	Forfait 65%	Forfait 60%	Forfait 55%	Forfait 50%	Forfait 45%	Forfait 40%	Forfait 35%	Forfait 30%	
Calcul heurte / nageur	211 €	201 €	190 €	180 €	169 €	158 €	148 €	137 €	127 €	116 €	106 €	95 €	85 €	74 €	63 €	
Total aides	634 €	1.806 €	380 €	180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €
ASEC	423 €	1.806 €														2.028 €
NSOR	211 €	201 €	190 €	180 €												782 €
CHSI			190 €													190 €
															70%	Solde
															1.580 €	468 €
															601 €	180 €
															146 €	44 €

Annexe 4

Ste Clotilde, le 15 décembre 2021

A l'attention de Monsieur
BORDIER Président de l'ASEC ST
PAUL



Réf.: HF/MB/2021-12

Objet : Incident Extranat compétition

Monsieur le Président,

La Jeanne Natation (LJN), organisatrice des Interclubs qui ont eu lieu les samedi 20 et le dimanche 21 novembre à la piscine Jean Lou Javoy (le Port) a constaté le mercredi 17 novembre qu'entre 20h et 21h30 environ :

- l'entrée d'une tierce personne dans l'interface Extranat permettant de gérer la compétition
- le changement de la date de fin des engagements en ligne
- la prise de contrôle sur la compétition par cette tierce personne avec impossibilité pour la LJN de reprendre la main

Cette intrusion a été effectuée au moyen des "codes Ligue" d'Extranat sans que la Ligue, le CTS, ni la LJN ne soient informés.

La Jeanne Natation a immédiatement alerté le CTS qui changé les "codes Ligue" et redonné la main au club organisateur.

Mahdia Benhamla, présidente de la LJN, a informé le Comité directeur de la Ligue de ces faits le jeudi 18 novembre.

Ce signalement a été notifié au PV de séance du Comité directeur.

Dans un mail adressé le mercredi 1^{er} décembre au Comité directeur, Thierry Goupil, administrateur de la Ligue, écrit notamment : " pourquoi Antoine Le Goff a-t-il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique" (mail complet en annexe).

Ligue de Natation de la Réunion
Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde
Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr
<http://lareunion.ffnatation.fr/>

Dans un second mail adressé le lundi 6 décembre au Président de la Ligue Thierry Goupil, réitère la même déclaration et précise "ceci est une demande personnelle en tant

dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans l'organisation, la compétition étant sous la responsabilité de la ligue, il aurait du prévenir le juge arbitre. (mais, est il connu de tous avant la compétition).

ou le responsable compétition de la ligue, (mais... il n'y en a plus).

a défaut, il aurait du prévenir le président.

en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en faisant des modifications lui même. je propose que la commission de discipline statue.

mais il y a eu un autre incident concernant les interclubs.

sous prétexte de reunion technique, Frederic Delmotte entraineur de la jeanne natation, a réuni entraineurs et présidents de clubs pendant les interclubs . c'était en fait, un tribunal populaire, dont il fut le procureur, demandant le déclassement de l'asec pour cause de tricherie. le comité directeur de la ligue ayant décidé que les nageurs n'ont pas triché, il s'agit donc de propos diffamatoires. plusieurs entraineurs et présidents témoins, ont été choqué par ce qui s'y est passé.

si Frederic Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'extranat, il devait prévenir le juge arbitre s'il le connaissait , ou le responsable compétition, (mais il n'y en a pas), ou le président, car comme discuté avec fred au dernier cd, c'est la ligue qui est organisatrice et responsable de la compétition.

en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en mettant en place lui même un tribunal et en plus diffamer publiquement un club. je propose que la commission de discipline statue. (pour mémoire, on notera que le président de la ligue était là, et a laissé faire).

les nouveaux entraineurs arrivés de métropole ont été stupéfaits par ce qu'ils ont vu, notre réputation est faites.

les entraineurs de l'asec nous ont dit leur crainte d'aller a nouveau en compétition au Port, ils en ont marre de se faire diffamer . si nans mazellier, (7' temps au ranking du 50 mètres NL) est interviewé par les journalistes a l'occasion du meeting, et qu 'il explique que son entraineur n'est pas la parce que lui et son club se sont fait

diffamer par l'entraineur du Port à la dernière compétition au Port, ça va jeter un froid.

la ligue a un problème, trouvez une solution pour que les événements qui se sont passés aux interclubs ne se reproduisent pas, et rassurez nageurs et entraineurs.

ne rien faire, c'est laisser la situation continuer à se dégrader.

choisir de juger l'un et pas l'autre, c'est ne pas s' élever au dessus des clubs, et aggraver les conflits.

juger les deux, intrusion illégale sur extranat pour l'un, diffamation publique lors des interclubs pour l'autre. c'est affirmer l'autorité de la ligue, et les renvoyer dos à dos, en lançant un message très clair, "c'est a nous de régler les problèmes, pas a vous ».

ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'Asec Natation Saint Paul.

Thierry GOUPIL

Vice-président | ASEC Natation St Paul La Réunion

site: asecnatation.comiti-sport.fr

email: asec.natation.direction@gmail.com

De : **Thierry Goupil** <thierrygoupil@gmail.com>

Date: lun. 6 déc. 2021 à 16:39

Subject: Re: CODIR du 07 décembre 2021

To: Secrétariat-Ligue de natation Reunion <crmreunion@orange.fr>

Cc: henri fontaine <delamo419@gmail.com>, mahdia benhamla <mahdia@ipreunion.com>,

Flore Attyasse <f.attyasse@hotmail.fr>, Julie ABEL <julie.abel@notaires.fr>, F Arnaud

<valeriekuyten@gmail.com>, Dominique DERVILLIER
<d.dervillier.gcs.upac@gmail.com>, Guilène FAUBOURG <gfaubourg@gmail.com>,
samuel idmont <samuel.idmont@orange.fr>, docteur BOIN <docteurboin@orange.fr>,
<pierredebast@yahoo.com>, Franck Schott <franck.schott@gmail.com>, Caroline-
CRNREUNION <c-r-n@orange.fr>

Bonjour a tous,
cette fois, je ne pourrais pas etre présent. les deux précédentes convocations sur le même sujet, j étais disponible, mais la je peux pas.

Monsieur Henri Fontaine Président de la Ligue de Natation de la Reunion,

concernant ce qui nous freine, il nous faut remettre en place la commission de discipline, pour se donner les moyens de notre action.

concernant les modifications faites sur extranat . puisque d'après le comité directeur de la ligue, elles n'ont pas avantagé les nageurs de l'asec, il n'y a pas tricherie. alors pourquoi antoine legoff a t'il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique. dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans l'organisation, la compétition étant sous la responsabilité de la ligue, il aurait du prevenir le juge arbitre. (mais, est il connu de tous avant la compétition).

ou le responsable compétition de la ligue, (mais... il n'y en a plus).

a défaut, il aurait du prévenir le président.

en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en faisant des modifications lui même. je propose que la commission de discipline statue.

mais il y a eu un autre incident concernant les interclubs.

sous prétexte de reunion technique, Frederic Delmotte entraineur de la jeanne natation, a réuni entraineurs et présidents de clubs pendant les interclubs . c'était en fait, un tribunal populaire, dont il fut le procureur, demandant le déclassement de l'asec pour cause de tricherie. le comité directeur de la ligue ayant décidé que les nageurs n'ont pas triché, il s'agit donc de propos diffamatoires. plusieurs entraineurs et présidents témoins, ont été choqué par ce qui s'y est passé.

si Frederic Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'extranat, il devait prevenir le juge arbitre s'il le connaissait , ou le responsable compétition, (mais il n'y en a pas), ou le président, car comme discuté avec fred au dernier cd, c'est la ligue qui est organisatrice et responsable de la compétition.

en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en mettant en place lui même un tribunal et en plus diffamer publiquement un club. je propose que la commission de discipline statue. (pour mémoire, on notera que le président de la ligue était là, et a laissé faire).

les nouveaux entraineurs arrivés de métropole ont été stupéfaits par ce qu'ils ont vu, notre réputation est faites.

les entraineurs de l'asec nous ont dit leur crainte d'aller a nouveau en compétition au Port, ils en ont marre de se faire diffamer . si nans mazellier,(7' temps au ranking du 50 mètres NL) est interviewé par les journalistes a l'occasion du meeting, et qu 'il explique que son entraineur n'est pas la parce que lui et son club se sont fait diffamer par l'entraineur du Port à la dernière compétition au Port, ça va jeter un froid.

la ligue a un problème, trouvez une solution pour que les événements qui se sont passés aux interclubs ne se reproduisent pas, et rassurez nageurs et entraineurs.

ne rien faire, c'est laisser la situation continuer à se dégrader.

choisir de juger l'un et pas l'autre, c'est ne pas s' élever au dessus des clubs, et aggraver les conflits.

juger les deux, intrusion illégale sur extranat pour l'un, diffamation publique lors des interclubs pour l'autre. c'est affirmer l'autorité de la ligue, et les renvoyer dos à dos, en lançant un message très clair, "c'est a nous de régler les problèmes, pas a

ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'Asec Natation Saint Paul.

Thierry GOUPIL

Vice-président | ASEC Natation St Paul La Réunion

site: asecnatation.comiti-sport.fr

email: asec.natation.direction@gmail.com

